Image not found or type unknown

calcul 13ème mois si heures supplémentaires

Par **nathalie7436**, le **03/01/2020** à **09:11**

Bonjour,

Je travaille dans un cabinet d'avocats depuis maintenant 13 ans et depuis janvier 2019, j'effectue chaque mois au moins 8 heures supplémentaires.

Or, je constate que pour le calcul du 13ème mois, le comptable ne prend en compte que le salaire mensuel brut augmenté des 13 % d'ancienneté mais ne tient pas compte des heures supplémentaires.

Pouvez-vous me dire si ce calcul est exact ? Dans la convention collective, il est précisé que le 13ème mois se calcule sur le salaire le plus favorable de l'année.

Merci pour votre réponse.

Cordialement

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés